

> Intitulé de l'emploi

Responsable de la gestion administrative des ressources humaines

> Autres appellations

- Responsable de la gestion administrative du personnel
- Responsable de la gestion des carrières et des rémunérations

> Définition synthétique

Le responsable de la gestion administrative des ressources humaines met en œuvre et contrôle l'ensemble des processus de déroulement de la carrière et de la rémunération à partir des dispositifs législatifs et réglementaires.

> Activités principales

- Élaboration et/ou contrôle de l'élaboration des actes liés à la gestion des carrières (délibérations, arrêtés, contrats)
- Mise en œuvre des procédures collectives liées à la carrière (entretiens annuels d'échange, avancements différenciés, notations)
- Préparation et suivi des commissions administratives paritaires
- Veille juridique de l'évolution statutaire et de la législation sociale
- Préparation et mise en œuvre des procédures disciplinaires
- Développement et mise en place d'outils de contrôle de gestion des ressources humaines
- Conseil et informations aux agents et aux cadres

> Compétences requises

Savoir :

- Maîtrise du statut de la fonction publique et du droit du travail
- Maîtrise de la législation sociale
- Logiciel de gestion des ressources humaines (GRH)
- Politique (RH) de ressources humaines de la collectivité

Savoir-faire :

- Manager une équipe
- Animer une réunion
- Concevoir des outils d'aide à la décision
- Gérer l'urgence
- Gérer des situations de personnel difficiles
- Rédiger des actes administratifs et des procédures

• Comportements professionnels

- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Esprit de synthèse et d'analyse
- Diplomatie
- Sens de l'accueil et du conseil
- Sens de l'écoute

> Conditions particulières d'exercice

- Respect des échéances régulières
- Réalisation de dossiers ou d'études complexes possible

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Transferts de compétences
- Évolution des systèmes d'information des ressources humaines

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

> Proximité avec d'autres emplois